



Concours de sirop d'érable

Règlements généraux

Édition 2025

Les participants, pour être éligible, doivent remplir les conditions suivantes :

- Être exploitant d'une érablière
- Compléter le formulaire d'inscription (ci-bas) et l'envoyer par courriel au info@festivaldelerable.com
- Faire parvenir les produits accompagnés du formulaire avant le 24 avril 2025 entre 9:00 et 17:00 chez Location d'Outils Desjardins, 175 route 116 ouest Plessisville
- Le concurrent doit fournir 2 x 100 ml de sirop d'érable des bouteilles du même format que l'illustration.
- L'une des 2 bouteilles devra être étiquetée (nom de l'érablière, nom du concurrent, adresse, ville)



Le jugement se fera le 2 mai 2025 et portera principalement sur la densité et la saveur. Tous les produits seront exposés au Festival de l'Érable pendant la fin de semaine du 3 et 4 mai 2025. Le gagnant sera dévoilé dimanche le 4 mai en après-midi.

**Les bouteilles de sirop deviendront la propriété du Festival de l'Érable et seront remis à l'organisme Orapé de Plessisville.

Formulaire d'inscription

Nom de l'érablière: _____

Nom du concurrent : _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Signature: _____ Date: _____

En signant le présent formulaire, le concurrent atteste qu'il a pris connaissance des règlements.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec M. Jean-François Côté au 819-621-5285 ou info@festivaldelerable.com